

L'UE EN 2010

L'Agenda européen et les opportunités pour les arts et la culture

Un nouveau départ?

2010 est une année pleine de promesses pour l'UE.

Fin 2009, la saga tumultueuse du Traité de Lisbonne prenait fin. Le nouveau traité était adopté offrant ainsi à l'Union des règles de fonctionnement et une structure politique plus efficaces. En outre, avec un nouveau Parlement et une nouvelle Commission désormais en place, les deux institutions semblent plus que déterminées à affronter les nombreuses questions urgentes à l'ordre du jour de l'UE – de la gestion des conséquences de la crise économique mondiale à l'adoption de nouvelles politiques tournées vers l'avenir. Enfin, alors que le contexte politique et économique global nécessite une coopération internationale accrue, le rôle de l'UE comme espace de coopération et d'influence présente un potentiel renouvelé.

Cependant, l'UE devra également affronter bon nombre de défis dans les années à venir. Les Etats membres affichent, depuis plusieurs années déjà, une certaine tendance à se replier au niveau national et à privilégier les processus intergouvernementaux plutôt que communautaires. L'échec de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi a été largement reconnu, et les résultats décevants de la conférence de Copenhague sur les changements climatiques n'a fait que miner encore davantage l'assurance de l'Union et son influence sur la scène internationale.

Pour que l'UE devienne réellement un moteur du développement économique et social, il faut que les Etats membres acceptent de renforcer leur coopération, que la Commission européenne assume son rôle d'initiative politique, et que le Parlement européen devienne un véritable forum de discussion et de défense des intérêts des citoyens.

Où nous situons-nous, dans ce paysage politique complexe, caractérisé par autant d'opportunités que de défis? Comment concevons-nous le rôle des arts et de la culture, et quel type de soutien attendons-nous de nos gouvernements et des institutions européennes? Quelles seront pour nous les occasions concrètes de participer et d'influencer les processus législatifs en 2010, et quelles seront les décisions politiques à surveiller?

Un nouveau traité

Le [Traité de Lisbonne](#) est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, suite aux ratifications de l'Irlande (second référendum en octobre 2009) et de la République tchèque (dépôt des instruments de ratification en novembre 2009).

Si certains se montrent critiques quant à son contenu final, loin des ambitions initiales de la Convention et déjà dépassé suite aux derniers développements politiques de l'Union, le Traité de Lisbonne introduit néanmoins quelques changements fondamentaux.

En ce qui concerne le domaine des politiques culturelles, il convient de noter tout d'abord que notre article de référence, définissant la compétence de l'UE, n'est plus l'article 151 mais l'**article 167**. Ensuite, et il s'agit probablement du changement le plus important et prometteur dans notre domaine, les décisions du Conseil en matière de culture seront désormais prises par un **vote à la majorité qualifiée des Etats membres**, et non plus par un vote à l'unanimité, comme c'était le cas jusqu'à présent. Ce changement s'inscrit dans le cadre d'une extension générale du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil (cliquez [ici](#) pour obtenir la liste complète des domaines politiques concernés).

Un autre élément intéressant est le **nouvel article 11**, qui introduit l'obligation de consulter les organisations de la société civile dans le processus d'élaboration des politiques européennes. Les institutions *«donnent aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union»*, *«entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile»*, et *«en vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union, la Commission européenne procède à de larges consultations des parties concernées»*. En outre, l'article 11 donne à un million de citoyens le droit de soumettre une proposition sur un sujet précis à la Commission européenne.

De manière plus générale, une autre nouveauté importante est le fait que la **Charte des Droits fondamentaux**, qui établit un certain nombre de droits, de libertés et de principes que les institutions de l'Union européenne doivent respecter dans toutes leurs actions, est désormais légalement contraignante et revêt la même valeur légale que les traités. Le Royaume-Uni et la Pologne ont toutefois décidé de ne pas adopter cette clause.

Sur le plan institutionnel, deux nouveaux postes ont été créés. Herman Van Rompuy est le premier **Président du Conseil européen**, dont la principale mission sera de présider les sommets des chefs d'Etats. Catherine Ashton, quant à elle, a été nommée **Haute Représentante des Affaires étrangères**, ce qui rassemble les responsabilités de vice-présidente de la Commission européenne et de présidente du Conseil des Ministres des Affaires étrangères. La Haute Représentante dirige le Service extérieur de l'Union, une nouvelle structure chargée des relations extérieures, de la sécurité et de l'immigration, remplaçant et élargissant le champ d'action de la DG RELEX actuelle. La distribution des pouvoirs budgétaires et opérationnels de ce nouvel organe de l'Union entre les institutions européennes (Commission et Parlement) et les Etats Membres est actuellement en cours de négociation. Le troisième volet de l'*Agenda européen de la Culture* est dédié à la place de la culture dans les affaires étrangères de l'UE et des progrès considérables ont déjà été réalisés dans ce domaine. Il nous faudra surveiller de près la façon dont la culture sera prise en compte dans le cadre du nouveau Service extérieur et de ses actions.

Enfin, le Traité de Lisbonne **accroît le pouvoir du Parlement européen**. La procédure de codécision législative entre le Conseil des Ministres et le Parlement s'applique désormais à de nouveaux domaines politiques. Cette procédure a été légèrement modifiée et rebaptisée procédure législative ordinaire.

Une nouvelle Commission

La Commission Barroso 2010-2014 a pris ses fonctions le 10 février 2010, après le vote final d'approbation du Parlement européen.

La Commissaire en charge de l'**Education, la Culture, le Multilinguisme et la Jeunesse** est la chypriote Androulla Vassiliou. Au sein de l'ancienne Commission, Mme Vassiliou avait sous sa responsabilité le portefeuille de la santé et a travaillé de façon constructive avec les organisations de la société civile afin d'atteindre des objectifs communs. Par rapport à la législature précédente, le portefeuille culture perd le dossier citoyenneté mais le programme MEDIA fait désormais à nouveau partie des attributions de la DG EAC.

De nouveaux portefeuilles ont également été créés au sein de la Commission 2010-2014 tandis que d'autres ont été réorganisés, notamment dans les domaines de l'environnement, de la numérisation et des droits fondamentaux.

Les Commissaires en charge des portefeuilles importants pour le secteur culturel dans les années à venir sont les suivants:

- **Neelie Kroes** (Pays-Bas): Stratégie numérique
- **Michel Barnier** (France): Marché intérieur et Services
- **Janusz Lewandowski** (Pologne): Programmation financière et Budget
- **Johannes Hahn** (Autriche): Politique régionale
- **Štefan Füle** (République tchèque): Elargissement et Politique européenne de voisinage
- **László Andor** (Hongrie): Emploi, Affaires sociales et Inclusion
- **Viviane Reding** (Luxembourg): Justice, Droits fondamentaux et Citoyenneté
- **Cecilia Malmström** (Suède): Affaires intérieures

Pour en savoir plus sur la composition complète de la nouvelle Commission, cliquez [ici](#).

Présidences de l'Union en 2010

Bien que le Conseil européen dispose maintenant d'un Président, les réunions ministérielles thématiques du Conseil de l'Union européenne continueront à faire l'objet d'une présidence tournante.

L'Espagne et la Belgique prendront successivement la tête de l'Union en 2010.

Au programme de la [présidence espagnole](#) (de janvier à juillet): la réglementation des marchés financiers, la sécurité, la Stratégie post-Lisbonne/UE 2020 et le développement durable. Ses priorités géographiques dans le contexte des affaires étrangères sont la Méditerranée et l'Amérique latine. A l'ordre du jour de l'Espagne dans le domaine culturel: le label du patrimoine européen, les industries créatives et culturelles et le rôle de la culture dans le développement territorial.

Nous savons déjà que les deux principales questions culturelles figurant à l'ordre du jour de la **présidence belge** seront à nouveau les industries créatives et culturelles et le rôle de la culture dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (dans le cadre de l'année européenne 2010).

Les prochaines présidences se succéderont comme suit:

- **2011: Hongrie – Pologne**
- **2012: Danemark – Chypre**
- **2013: Irlande – Lituanie**

L'adoption de la prochaine génération de programmes et des perspectives budgétaires 2014-2020 aura donc lieu sous la présidence lituanienne de l'Union.

Stratégies, politiques et instruments de l'UE

A l'ordre du jour politique de l'UE pour cette année figurent notamment: la nécessité de réagir rapidement à la situation de crise touchant de plein fouet nombre de pays de l'UE, l'adoption de politiques visant à assurer la croissance économique de l'Union sur le long terme, adapter et redessiner ses politiques environnementales et d'immigration de l'Union, l'affirmation de son rôle sur la scène politique internationale, et le réexamen de certains instruments clés de son fonctionnement et de son financement.

Alors que la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi arrive à son terme, Barroso a décidé de faire de son successeur le cœur de son nouveau mandat. L'objectif est de booster la compétitivité par des investissements accrus en terme de recherche, d'innovation et d'éducation, ainsi que de repenser le modèle économique européen en terme de développement et de technologies durables. Présentée par Barroso le 3 mars, la [stratégie UE2020](#) a déjà soulevé nombres d'objections de la part de certains Etats Membres qui estiment que la stratégie établit des objectifs trop ambitieux, irréalisables en quelques années. Pour certains commentateurs, par contre, la stratégie se projette dans le long terme sans adresser d'abord les défis découlant de la crise économique actuelle. Les 25 et 26 mars, le sommet européen devrait adopter la stratégie et les gouvernements nationaux devraient ensuite approuver leurs objectifs respectifs à la mi juin. Finalement, à l'automne, les Etats membres devraient soumettre leurs programmes de stabilité et de convergence, ainsi que leurs programmes de réforme.

Après le «fiasco de Copenhague» et l'incapacité de l'UE à jouer un rôle fort dans le dossier du changement climatique, les futures décisions sur la **stratégie européenne de développement durable** revêtiront, elles aussi, une importance toute particulière. Ce dossier a été confié à un nouveau Commissaire chargé de l'Action climatique (Connie Hedegaard, Danemark), qui devra travailler en étroite collaboration avec les Commissaires à l'Environnement (Janez Potocnik, Slovénie), à l'Energie (Günther Oettinger, Allemagne) et au Transport (Siim Kallas, Estonie).

Un autre domaine politique important sera le nouveau [programme de Stockholm 2010-2014](#) consacré à la coopération policière et douanière, la coopération judiciaire en matière pénale et civile, l'asile et les migrations, ainsi que la **politique des visas**. Rentrant dans le cadre du portefeuille de la Commissaire suédoise aux Affaires intérieures, Cecilia Malmström, la mise en œuvre de ce programme nécessitera certainement l'intervention de la Commissaire en charge du nouveau portefeuille Justice, Droits fondamentaux et Citoyenneté, Viviane Reding (Luxembourg), également vice-présidente de la Commission et réputée pour sa longue expérience de l'UE.

Enfin, nous attendons également cette année des progrès dans trois domaines importants, qui influenceront non seulement les futures politiques de l'UE mais aussi son fonctionnement.

Premièrement, suite à une consultation publique menée l'an passé, la Commission devrait publier sa proposition de [réexamen du règlement financier](#) vers la mi-2010. Nous espérons vivement que ce réexamen sera ambitieux et mènera à une simplification considérable des procédures afin de faciliter l'accès aux financements européens pour une plus grande diversité d'acteurs.

Deuxièmement, maintenant que le Traité de Lisbonne est enfin entré en vigueur, la Commission européenne devra établir et définir le cadre opérationnel du nouveau **Service européen pour l'action extérieure**. Le mandat du Service pour l'action extérieure est défini par l'article 13a-III du Traité de Lisbonne et exprimé comme suit: «*Dans l'accomplissement de son mandat, le Haut Représentant s'appuie sur un Service européen pour l'action extérieure. Ce service travaille en collaboration avec les services diplomatiques des États membres et est composé de fonctionnaires des services compétents du secrétariat général du Conseil et de la Commission ainsi que de personnel détaché des services diplomatiques nationaux.*» Le cadre opérationnel de sa mise en œuvre concrète n'est pas encore connu à ce jour. Dans ces circonstances, nous ne savons donc pas encore avec certitude *si et comment* les questions culturelles seront intégrées à ce nouveau cadre.

Enfin, l'exercice de [réforme du budget](#) – demandé par les Etats membres suite aux difficiles négociations des perspectives financières 2007-2013 et lancé avec beaucoup d'ambition en juin 2008 par Dalia Grybauskaitė, alors Commissaire au Budget – semble avoir considérablement ralenti. Les Etats membres accepteront-ils de prendre des décisions difficiles mais plus que nécessaires touchant le budget agricole, la gestion des fonds structurels, la partie revenus du budget, ou encore son alignement avec les priorités politiques de l'Union? Le processus est actuellement en suspens, mais devra être suivi de près au cours des prochains mois.

Sur le plan culturel

Sur le plan des politiques et actions culturelles de l'Union, 2010 sera également une année intéressante, notamment dans le cadre de la **première révision de la mise en œuvre de l'Agenda européen de la Culture**, adopté fin 2007. La DG EAC publiera cet été une Communication, afin de faire le point sur les progrès réalisés jusqu'à présent et de formuler des recommandations pour l'avenir. Pour préparer ce document, la Commission a fait appel aux contributions des Etats membres (rapports sur les efforts fournis au niveau national pour atteindre les objectifs de l'Agenda, à soumettre à la fin mars) et des groupes de travail de la Méthode ouverte de coordination (rapports à finaliser en juin). Les Plateformes du dialogue structuré ont, elles aussi, été invitées à envoyer leurs recommandations, mais cette fois de façon informelle. Une fois la Communication publiée, le Parlement devrait à son tour préparer un rapport, suivi par l'adoption des recommandations par le Conseil des Ministres en parallèle de l'adoption de son nouveau plan de travail 2011-2013.

Sur le plan politique, si une révision profonde des trois objectifs de l'Agenda européen de la Culture ne semble pas être prévue, d'autres sujets importants figureront néanmoins à l'agenda politique général de l'UE pour 2010 et auront donc un impact non négligeable sur le secteur des arts et de la culture.

Pour commencer, la Commission a annoncé son ambition de s'attaquer à la question des **droits de propriété intellectuelle**, principalement dans le cadre de l'environnement numérique. La responsabilité de ce dossier sera partagée entre la Commissaire en charge de la Stratégie numérique (Neelie Kroes) et le Commissaire en charge du Marché intérieur (Michel Barnier).

La **créativité** devrait également continuer à être un concept important dans les initiatives économiques de l'Union. Toutefois, dans la stratégie UE2020 qui vient d'être présentée par la Commission, le soutien à la créativité a perdu de l'importance en comparaison aux documents qui avaient servi à lancer la consultation publique sur le sujet fin 2009. Si la créativité et la diversité culturelle sont considérés comme des richesses importantes de l'Union, aucune initiative concrète pour développer ce potentiel n'est pour l'instant intégrée en tant que telle à la stratégie UE2020. Il sera donc important pour nous de continuer à développer notre réflexion, argumentation et demandes politiques sur l'importance de soutenir les acteurs des secteurs artistiques et culturels en Europe et sur les façons d'étendre l'accès à la culture pour tous.

Le **Livre vert sur les industries culturelles et créatives** sera présenté lors du Forum européen sur les industries culturelles, organisé à Barcelone les 29 et 30 mars, sous l'égide de la présidence espagnole. Ce document politique très attendu devrait ouvrir de nouvelles perspectives pour le secteur, tant en termes de développement politique que de financement.

Enfin, l'[Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) devrait nous donner l'occasion d'attirer l'attention sur **le rôle de la culture dans le domaine social**, surtout pendant le second semestre de l'Année, sous la présidence belge de l'Union.